

**AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE**

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « *Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

**Objet du présent avis :**

La Ville de La Valette-du-Var a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation d'un spectacle de marionnettes, le dimanche 13 août 2023 sur la Place Général de Gaulle :



Cet avis de publicité suite à manifestation d'intérêt tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation privative à titre temporaire, précaire et révoquant du domaine public.

Cette autorisation est délivrée moyennant le versement d'une redevance fixée comme suit, par délibération du conseil municipal du 05 décembre 2022.

DESIGNATION	UNITE	TARIF EN EUROS
<b>ANIMATIONS EN CENTRE-VILLE</b>		
<b>SPECTACLE DE PLEIN AIR</b>		
Petit inférieur à 200 places	Par jour	22.63 €
<b>Participation aux frais d'électricité et/ou eau</b>		
Petit inférieur à 200 places	Par jour	3 €

## **Procédure :**

Tout opérateur économique peut manifester son intérêt en adressant sa candidature :

- Par courrier recommandé avec avis de réception postal ou contre récépissé à :  
Ville de La Valette-du- Var  
Pôle Juridique Urbanisme Habitat  
Place Général de Gaulle  
83160 La Valette-du-Var
- Par courriel avec accusé de réception ou de lecture à [eec@lavalette83.fr](mailto:eec@lavalette83.fr)

Il sera précisé sur l'enveloppe : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Spectacle de Marionnettes* ».

Si vous candidatez par voie dématérialisée merci de mettre en objet : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Spectacle de Marionnettes* ».

## **La candidature sera impérativement accompagnée à minima des pièces suivants :**

- Une note de présentation du candidat ;
- Un extrait KBis ou équivalent ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- Photographie de l'installation en exploitation ;
- Tarifs de vente ;

Date limite de réception des candidatures : **Vendredi 04 août 2023 – 12h00 au plus tard.**

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de La Valette-du-Var pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs économiques manifesteraient leur intérêt pour occuper ledit emplacement public dans les conditions indiquées ci-dessus, la Ville de La Valette-du-Var lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, ceci conformément à l'article L. 2122-1-1 du C.G.3.P.

Date de publication : 27 juillet 2023